



Effectif national :
 2335 couples entre 2020 et 2021

Effectif régional en PACA :
 Environ 400 couples

Tendances nationales nicheurs

	Court terme		Long terme	
Effectif	↘	-9 %	F	
Répartition	→	-8 %	↗	70 %

Patrinat (2025). F = fluctuant.

Distribution en PACA

En PACA, le Héron pourpré se reproduit principalement dans les Bouches-du-Rhône, c'est-à-dire en Camargue, dans les marais entre Crau et Rhône, et sur le pourtour de l'étang de Berre. Quelques cas de reproduction ont été notés le long de la Durance. En migration, sa répartition est plus large et il peut fréquenter la plupart des zones humides de la région.

Description

Le Héron pourpré est légèrement plus petit que son cousin le Héron cendré, *Ardea cinerea*. Les adultes présentent un plumage aux teintes sombres, avec un manteau gris ardoisé et un cou brun roux. Les jeunes se différencient aisément avec des couleurs brunes ocres sur tout le corps. De plus, la structure de l'oiseau est bien différente du Héron cendré, avec une allure plus fine et un cou mince et anguleux.

Écologie & principaux habitats

Le Héron pourpré est héron migrateur qui va passer l'hiver sur le continent africain. Dès le mois de mars, les oiseaux reviennent et investissent les roselières fortement inondées. Il s'installe en colonies, pouvant compter plusieurs centaines de couples, en association avec d'autres espèces comme la Grande aigrette, *Casmerodius albus*, ou le Héron cendré. Sur un amas de roseaux secs, la femelle pond entre 3 et 4 œufs. Les pontes peuvent s'étaler de début avril à mi-juin. Âgés de 3 semaines, les jeunes quittent le nid et s'envolent au bout de 7 semaines. Rapidement, les oiseaux se dispersent. Dès le mois d'août, le Héron pourpré entreprend sa migration postnuptiale qui culmine en septembre. A cette période, de nombreux oiseaux peuvent effectuer des haltes dans de petits étangs ou sur le bord des cours d'eau.



Habitats préférentiels

Minéraux	Herbeux	Arbustifs	Forestiers	Humides	Agricoles
				Marais, Roselières, Etangs	

Zones de protection spéciale où l'espèce est présente

Statut biologique	ZPS concernées
Nicheur certain	Camargue (FR9310019), Crau (FR9310064), Étangs entre Istres et Fos (FR9312015), Marais de l'île vieille et alentour (FR9312006), Marais entre Crau et Grand Rhône (FR9312001)
Nicheur probable	/
Nicheur possible	La Durance (FR9312003)
Passage / hivernant	Basse vallée du Var (FR9312025), Colle du Rouet (FR9312014), Garrigues de Lançon et Chaines alentour (FR9310069), Îles d'Hyères (FR9310020), Îles Marseillaises (FR9312007), Les Alpilles (FR9312013), Massif du Petit Luberon (FR9310075), Montagne Sainte Victoire (FR9310067), Plaine des Maures (FR9310110), Plateau de l'Arbois (FR9312009), Plateau de Valensole (FR9312012), Préalpes de Grasse (FR312002), Salines de l'étang de Berre (FR9312005), Salins d'Hyères et des Pesquiers (FR9312008)

Enjeu de conservation en région PACA

Espèce protégée*	
Liste rouge nationale	LC
Liste rouge régionale	VU

* Statuts détaillés en annexe

Risques

	Caractéristiques du projet	Sensibilité	Risques
Bruit	Bruit (engins motorisés, chantier...)	Reproduction	Dérangement sur les sites de reproduction
	Fréquentation humaine conséquente (bruit, piétinement...)	Reproduction	Dérangement sur les sites de reproduction
Eaux	Modification des eaux souterraines (pompage, pollution...)	Toute l'année	Assèchement des rose-lières, prairies humides, marais
	Modifications des eaux de surfaces (drainage, turbidité, curage, enrochement...)	Toute l'année	Assèchement des rose-lières, prairies humides, marais
Sols	Terrassements (remblais, excavation, reprofilage, compactage, sous-solage...)	Toute l'année	Destruction d'habitats
	Forte artificialisation des sols (bétons, goudron...), bâtiments, parkings	Toute l'année	Destruction d'habitats
	Modification chimique des sols (épan-dage, boues, engrais...)	Toute l'année	Utilisation des pesticides, pollution des eaux
	Excavation importante (>2m), car-rière, tunnel		Risque peu important
Végétation	Changement drastique de couvert végétal (défrichement, plantation...)	Toute l'année	Destruction d'habitats notamment si disparition des roselières
Divers	Rejets (macro-déchets, lixiviats, poussières...)		Risque peu important
	Ouvrage hydraulique ou linéaire, avec ruptures de continuités écologiques		Risque peu important
	Mats, pylônes, câbles aériens, pales	Toute l'année	Collisions
	Travaux en falaise		Risque peu important
	Éclairages nocturnes		Risque peu important
	Barrières, grillages => risque si peu perméable à la circulation des espèces		Risque peu important

Périodes de sensibilité

Saisons	Printemps			Été			Automne			Hiver		
	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	01	02
Migration prénuptiale	■	■	■	■	■	■	■	■	■			
Reproduction	■	■	■	■	■	■	■	■	■			
Migration postnuptiale							■	■	■	■		
Hivernage												
Sédentaire	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

Sensibilité : ■ forte ■ moyenne ■ faible

Facteurs de vulnérabilité/ Menaces potentielles

- ▶ Disparition des zones humides au profit des zones agricoles.

Principales pratiques susceptibles d'avoir des incidences

- ▶ Drainage et mise en culture des zones humides.
- ▶ Dérangement des zones de reproduction : tourisme, pêche.
- ▶ Électrocutions et percussions contre les câbles électriques.

Recommandations

Les effectifs de Hérons pourprés fluctuent fortement d'une année à l'autre. Ceci peut être dû aux conditions d'hivernage en Afrique, mais aussi aux conditions hydrologiques sur les sites de nidification. Il est donc conseillé de maintenir des roselières inondées au printemps, ce qui favorise l'installation des hérons paludicoles. De plus, la tranquillité de ces zones est primordiale pour faciliter l'installation de cette espèce sensible.

Liens utiles

- DOCOB : side.developpement-durable.gouv.fr
- Fiches INPN : inpn.mnhn.fr/site/natura2000/recherche
- Données naturalistes : faune-paca.org et silene.eu
- DREAL : paca.developpement-durable.gouv.fr
- Bibliographie : Flitti A., Kabouche B., Kayser Y. & Olioso G. (2009). *Atlas des oiseaux nicheurs de PACA*. LPO PACA. Delachaux & Niestlé, 544 p. Patrinat (coord.), 2025 - *Résultats synthétiques de l'évaluation des statuts et tendances des espèces d'oiseaux sauvages en France, période 2019-2024*. Rapportage article 12 envoyé à la Commission européenne, novembre 2025.